Lyon : une enquête systématiquement ouverte en cas de rodéos urbains, une centaine de procédures ouvertes depuis le début de l'année

13/07/2021 à 19h46



Le procureur de la République lyonnais a affirmé mardi qu'une enquête était systématiquement ouverte en cas de rodéos urbains dans l'agglomération de Lyon, en avançant le chiffre d'une centaine de procédures ouvertes depuis le début de l'année.

Depuis le début janvier, 55 auteurs présumés, majeurs et mineurs, ont été déférés. 26 d'entre eux, majeurs, ont été présentés en comparution immédiate et 20 peines d'emprisonnement ont été prononcées, dont 16 ferme, a détaillé le procureur. Depuis une loi de 2018, le rodéo urbain est un délit passible d'un an de prison ferme et 15.000 euros d'amende, ce qui a donné une base légale aux forces de l'ordre pour intervenir. Le délit d'incitation à commettre un rodéo est pour sa part puni de deux ans de prison.

“*Ce n’est pas un phénomène lyonnais mais un phénomène qui touche toutes les grandes villes*“, a souligné le préfet d’Auvergne-Rhône-Alpes, Pascal Mailhos, en dénonçant un “*phénomène inacceptable du point de vue de la sécurité et de la tranquillité*“.

Les autorités ont par ailleurs présenté les récentes saisies opérées lors des opérations anti-rodéos. Ce sont ainsi une quinzaine de motocross qui ont été confisquées mais aussi deux véhicules de luxe, qui pour certains partiront à la destruction. […]

bfmtv